

**Avenant n°10**  
**à la Convention Constitutive**  
**du Groupement de**  
**Coopération Sanitaire**  
**Réseau OncoCentre**

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire du Réseau OncoCentre,

Vu l'arrêté n°010-OSMS-0156 du 21 Septembre 2010 portant approbation de la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°011-OSMS-0008 du 18 Janvier 2011 portant approbation de l'avenant n°1 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°011-OSMS-0062 du 4 Avril 2011 portant approbation de l'avenant n°2 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2012-OSMS-0074 du 12 Octobre 2012 portant approbation de l'avenant n°3 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2012-OSMS-0164 du 11 Décembre 2012 portant approbation de l'avenant n°4 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2013-OSMS-192 du 20 Décembre 2013 portant approbation de l'avenant n°5 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2014-OSMS-63 du 27 Mai 2014 portant approbation de l'avenant n°6 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2017-OS-0020 du 27 Mars 2017 portant approbation de l'avenant n°7 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2019-DOS-0059 du 25 Juin 2019 portant approbation de l'avenant n°8 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'arrêté n°2020-DOS-0050 du 15 Septembre 2020 portant approbation de l'avenant n°9 à la Convention Constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Réseau OncoCentre »,

Vu l'Assemblée Générale du réseau OncoCentre du 31 Mars 2021,

Il est convenu entre :

#### **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RÉGIONAUX DE SANTÉ**

Le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, dont le siège est situé 2, boulevard Tonnelé 37044 TOURS Cedex 9, représenté par son Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> juin 2010 ;

Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, dont le siège est situé 1 rue Porte Madeleine, BP 2439, 45032 ORLÉANS Cedex 1, représenté par son Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2010 ;

#### **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ**

Le Centre Hospitalier Jacques Coeur, dont le siège est situé 145, avenue François Mitterrand 18020 BOURGES Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Chartres, dont le siège est situé 34 rue du Docteur Maunoury, 28018 CHARTRES Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directoire en date du 22 Juin 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Dreux, dont le siège est situé 44 avenue du Président Kennedy, 28102 Dreux, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directoire en date du 19 Octobre 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Châteauroux, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun – BP 585 36019 CHATEAUROUX Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directoire en date du 8 Juillet 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Blois, dont le siège est situé mail Pierre Charlot 41016 BLOIS Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2010 ;

Le Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay, dont le siège est situé 96 rue des Capucins, BP 148 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 20 Mai 2010 ;

Le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, dont le siège est situé 658, rue des Bourgoins, BP 725, 45207 MONTARGIS Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision en date du 23 juin 2010 ;

### ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE SANTÉ

La Clinique Guillaume de Varye, dont le siège est situé 210, route de Vouzeron 18230 SAINT-DOULCHARD, représentée par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2010 ;

La Clinique des Grainetières, dont le siège est situé Place de Juillet – BP 183 – 18206 SAINT AMAND MONTROND, représenté par son Président Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Président en date du 23 Août 2010 ;

L'Hôpital Privé d'Eure et Loir, dont le siège est situé 2 rue Roland Buthier – BP 71010 – 28301 MAINVILLIERS Cedex, représenté par son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 20 Septembre 2010 ;

La Clinique Saint François, dont le siège est situé 22, avenue Marcel Lemoine 36000 CHATEAUROUX, représentée par son Président Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2010 ;

La Nouvelle Clinique de Tours Plus – St Gatien Alliance, dont le siège est situé 8 Place de la Cathédrale, 37000 TOURS, représentée par le Président du Directoire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2010 ;

Le Pôle Santé Léonard de Vinci, dont le siège est situé 1, avenue du Professeur Minkowski 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS, représenté par le Président du Directoire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 15 avril 2010 ;

La Clinique Jeanne d'Arc, dont le siège est situé route de Tours 37500 SAINT-BENOIT-LA-FORET, représentée par son Président Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2010 ;

La Polyclinique de Blois, dont le siège est situé 1, rue Robert Debré 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, représentée par son Président Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 mai 2010 ;

La Clinique du Saint Cœur, dont le siège est situé 10 bis, rue Honoré de Balzac 41100 VENDÔME, représentée par son Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2010 ;

La Polyclinique des Longues Allées/Pôle Santé Oréliance, dont le siège est situé 553 avenue Jacqueline Auriol 45770 SARAN, représentée par le Président du Directoire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 20 avril 2010 ;

La Clinique de l'Archette, dont le siège est situé 83 rue Jacques Monod – Quartier du Larry – BP 109 – 45161 OLIVET Cedex, représenté par son Président Directeur Général en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 22 Juin 2010 ;

#### **CENTRES DE RADIOTHÉRAPIE ET D'ONCOLOGIE MÉDICALE**

Le Centre de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale St Jean, dont le siège est situé 210 route de Vouzeron – 18230 SAINT DOULCHARD, représenté par ses associés en exercice, dûment habilités à l'effet des présentes par décision des Associés en date du 14 Septembre 2010 ;

Le service d'Onco-radiothérapie du site de Chartres dit COREL, de la SCM Jupiter/Pluton dont le siège est situé 18 rue Victor Hugo, 72015 LE MANS Cedex 2, représenté par son Gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de la réunion des associés en date du 6 mai 2010 ;

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie Pôle Santé Tours Sud, dont le siège est situé 11 avenue du Professeur Minkowski – 37175 CHAMBRAV LES TOURS Cedex, représenté par son co-gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 17 Mai 2010 ;

Le Centre de Radiothérapie et de Cancérologie, dont le siège est situé rue de l'Octroi – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, représenté par ses associés en exercice, dûment habilités à l'effet des présentes par décision des Associés en date du 11 Octobre 2010 ;

Le Centre Orléanais de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (COROM), dont le siège est situé 757 avenue Jacqueline Auriol, 45770 SARAN, représenté par le Président du Directoire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Directoire en date du 20 avril 2010 ;

Le Centre de Radiothérapie et d'Oncologie, dont le siège est situé 658 rue des Bourgoins – 45200 AMILLY, représenté par son gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par décision des associés en date du 25 Octobre 2010 ;

#### **RÉSEAUX TERRITORIAUX DE CANCÉROLOGIE (Associations Loi 1901)**

Le Réseau Onco28, dont le siège est situé 5 boulevard Chasles – 28000 CHARTRES, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 Juin 2010 ;

Le Réseau OncoBerry, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun, 36000 CHATEAUROUX, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mai 2010 ;

Le Réseau Oncologie 37, dont le siège est situé Pôle Santé Léonard de Vinci – 11 avenue du Professeur Minkowski, 37175 CHAMBRAV LES TOURS Cedex, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Avril 2010 ;

Le Réseau Onco41, dont le siège est situé rue de l'Octroi – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de l'Assemblée Générale en date du 16 Novembre 2010 ;

Le Réseau OncoLoiret, dont le siège est situé 15 avenue Alain Savary – 45000 ORLEANS, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 Novembre 2010 ;

## **ASSOCIATIONS REPRÉSENTANTS D'USAGERS**

Le Comité Départemental du Cher de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé Le Balzac – 50-52 avenue Jean Jaurès – BP 404 – 18007 BOURGES Cedex, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 Juin 2010 ;

Le Comité Départemental de l'Eure et Loir de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 4 place de Ravenne – 28000 CHARTRES, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 6 Mai 2010 ;

Le Comité Départemental de l'Indre de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 96, rue Grande 36000 CHATEAUROUX, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 Juin 2010.

Le Comité Départemental de l'Indre et Loire de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 2 bis Boulevard Tonnellé – 37044 TOURS Cedex 9, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 Septembre 2010 ;

Le Comité Départemental du Loir et Cher de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 18 rue Roland Dorgelès – 41000 BLOIS, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19 Avril 2010 ;

Le Comité Départemental du Loiret de la Ligue contre le cancer, dont le siège est situé 44 avenue Dauphine, 45100 ORLEANS, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 6 Décembre 2012 ;

### **Objet de l'avenant :**

Cet avenant est pris en application des décisions du GCS réuni en Assemblée Générale le 31 Mars 2021.

Il a pour objet d'apporter des modifications à la convention constitutive du GCS du Réseau OncoCentre afin de :

- modifier le préambule du titre II de la convention,
- prendre acte de la perte de la qualité de membre des Réseaux Territoriaux suite à leur transformation en Plateformes Territoriales d'Appui/Dispositifs d'Appui à la Coordination,
- de renommer le Collège n°6 en Collège des structures de coordination en cancérologie et d'en définir la composition,
- de répartir les droits au sein du Collège n°6 entre les 5 structures de coordination en cancérologie de la région,

### **Article 1 – Modification du préambule du Titre II de la convention**

Le nouveau préambule du Titre II Droits et Obligations des membres est ainsi rédigé :

« Peuvent être membres du groupement :

- Les établissements de santé, publics et privés, et les centres de radiothérapie, titulaires de l'autorisation pour exercer l'activité de soins du cancer, conformément aux dispositions des articles R. 6123-87 et suivant du code de la santé publique ;
- Les structures de coordination en cancérologie regroupant les Plateformes Territoriales d'appui et les Dispositifs d'Appui à la Coordination, conformément aux disposition des articles D. 6327-1 et suivant du code de la santé publique,  
Seuls les Plateformes Territoriales d'appui et les Dispositifs d'Appui à la Coordination dotés de la personnalité morale peuvent adhérer à ce groupement.
- L'union représentant les professions libérales ;
- Les associations de représentants d'usagers.

Ces membres sont regroupés par collège.

## Article 2 – Perte de la qualité de membre

### 1.1 – Identité et qualité des établissements perdant leur qualité de membre

#### **Réseaux Territoriaux de Cancérologie**

Le Réseau Onco28, dont le siège est situé 16 place des Epars – 28000 CHARTRES, représenté par sa Présidente en exercice,

Le Réseau OncoBerry, dont le siège est situé 216 avenue de Verdun, 36000 CHATEAUROUX, représenté par sa Présidente en exercice,

Le Réseau Oncologie 37, dont le siège est situé Pôle Santé Léonard de Vinci – 11 avenue du Professeur Minkowski, 37175 CHAMBRAVY LES TOURS Cedex, représenté par son Président en exercice,

Le Réseau Onco41, dont le siège est situé rue de l'Octroi – 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR, représenté par son Président en exercice,

Le Réseau OncoLoiret, dont le siège est situé 15 avenue Alain Savary – 45000 ORLEANS, représenté par son Président en exercice.

## Article 3 – Nouvelle dénomination et composition du Collège n°6

Le Collège n°6 initialement dénommé Collège des Réseaux Territoriaux de Cancérologie est appelé désormais Collège des Structures de Coordination en Cancérologie.

Il sera composé des 5 Plateformes Territoriales d'Appui / Dispositif d'Appui à la Coordination de la région Centre-Val de Loire, à savoir :

- ✓ Appui Santé Berry, porteur du DAC 18-36,
- ✓ Appui Santé 28, porteur du DAC 28,
- ✓ Appui Santé 37,
- ✓ Santé EsCALE 41,
- ✓ Appui Santé Loiret.

## Article 4 – Nouvelle répartition des droits au sein du Collège n°6 « Structures de Coordination en Cancérologie »

L'article 10.1 Détermination des droits sociaux est modifié.

La répartition des droits sociaux au sein du Collège n°6 « Structures de Coordination en Cancérologie » sera la suivante :

**Collège 6 : Collège des Structures de Coordination en Cancérologie : 5% des droits sociaux répartis à part égale entre :**

- |                      |                             |
|----------------------|-----------------------------|
| ✓ Appui Santé Berry  | 1,00 % des droits sociaux ; |
| ✓ Appui Santé 28     | 1,00 % des droits sociaux ; |
| ✓ Appui Santé 37     | 1,00 % des droits sociaux ; |
| ✓ Santé EsCALE 41    | 1,00 % des droits sociaux ; |
| ✓ Appui Santé Loiret | 1,00 % des droits sociaux ; |

## Article 5 – Date d'effet

Conformément aux termes de la convention, les modifications prennent effet à la date d'approbation du présent avenant par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé.

La publication intervient dans un délai d'un mois à compter de l'acte d'approbation de la convention constitutive du Groupement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

## Article 6 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention constitutive restent inchangées.

Fait à Tours,  
Le **-6 AVR. 2021**

**L'Administrateur du GCS  
Réseau OncoCentre,**

**Lisa COTELLON**

